

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule

(à fournir en 3 exemplaires)

Je, soussigné **BEMAEX VEHICULES INCENDIE**
 demeurant à : **77292 MITRY MORY CEDEX** Tél. : **01 64 67 18 18**
 déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) :
 **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES INCENDIE DE LA DORDOGNE**
 **24660 NOTRE DAME DE SANILHAC**
 la carrosserie suivante : **VASP INCENDIE n° 1466**

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu de ce que :

- (1) Le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.
- (1) Les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectant pas les charges au sol minimales-maximales (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le services des mines.
- (1) La largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

CARACTÉRISTIQUES DU VEHICULE

Marque : **RENAULT V.I.**
 Type : **40 ACE 5- 27**
 N° d'identification : **VF6 40ACE5 0000 5892**
 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : **3**
 Empattement : F = **2,700** m
 F' (5) = m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = **5,71** m
 Largeur l = **2,19** m
 Surface L x l = **12,33** m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = m
 Porte à faux arrière du véhicule : X = **3,57** m
 Longueur des ferrures et charnières : c = **1,60** m
 Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :
 Y = **0,38** m
 Porte à faux arrière utile : $X_1 = \frac{T}{2} - Y =$ **1,405** m
 Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :
 F' - Y = **2,32** m

Poids total autorisé en charge : PTAC = **9 500** kg
 - Poids à vide du véhicule carrossé = **5 270** kg
 PV = PC + M + Ca = kg
 PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passer, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.
 M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.
 Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.
 - Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque) :
 PV. AV = **2 340** kg
 - Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4)
 PV. AR = **2 930** kg
 - Poids du conducteur et des passagers :
 p : 75 kg x (conducteur + passagers) = **225** kg
 - Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (3) (cas de cabine avancée) (1) : p. AV = p = **225** kg
 (cas de cabine normale) (1) : p. AV = $\frac{2p}{3} =$ **0** kg
 - Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (3)
 (cas de cabine avancée) (1) : p. AR = 0 kg
 (cas de cabine normale) (1) : p. AR = $\frac{p}{3} =$ kg
 - Chargement : Ch = PTAC - PV - p = **4 005** kg

(1) Barrer la mention inutile.
 (2) Voir notice descriptive.
 (3) Dans le cas de cabine «hors série» p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.
 (4) Joindre les tickets de pesée correspondants.
 (5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot)	$Ch\ AV = Ch \times \frac{F}{Y} =$	4,005	x	0,38	=	5,63	kg
Essieu(x) AR	$Ch\ AR = Ch \times \frac{F}{Y} =$	4,005	x	2,32	=	3,441	kg
						2,70	

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)	} Poids à vide : PV AV =	2 340	} Poids conducteur et passagers	225	} p.AV =	563	} Ch AV =	3 128	} PT AV total =	1 595	} PT AV autorisé :	3 400	} minimal (2)	maximal (2)
		kg		kg		kg		kg		kg		kg		kg
Essieu (x) AR	} Poids à vide : PV AR =	2 930	} Poids conducteur et passagers	0	} p.AR =	3 441	} Ch AR =	6 371	} PT AR total =	1 072	} PT AR autorisé :	6 400	} minimal (2)	maximal (2)
		kg		kg		kg		kg		kg		kg		kg

Fait à Mitry Mory le 04/05/99
Signature et cachet



NOTA : Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayons...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochets d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisnes mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.